



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services

Question écrite n° 68744

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention particulière de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la tarification pratiquée par certaines banques sur les paiements en euro. Il a été établi par la commission européenne que des taxes importantes peuvent être demandées par des banques de la zone euro pour des chèques rédigés en euro par un Français, ou à l'occasion d'un retrait dans un distributeur de billets. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures susceptibles d'éviter une taxation exagérée pour les consommateurs français qui utilisent des moyens de paiements autres que des espèces à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68744

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6407